

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BOISSY-SOUS-SAINT YON**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> <b>25 mai 2023</b>	L'an deux mille vingt trois Le premier juin,
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> <b>5 juin 2023</b>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul, Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b><u>Etaient présent(e)s</u></b> : M. SAADA Raoul – M. LOURS Xavier – M. GAUTHIER Dominique – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – Mme COURTOIS Cécile – M. DA SILVA Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme SCACCHI Anne – Mme HEMON Alexandra – M. GOFF Jullian – Mme COLLIN Monique – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. LION Robert – M. TISCHENBACH Thierry.
EN EXERCICE : 27	
PRESENTS : 16	
VOTANTS : 24	<b><u>Absent(e)s représenté(e)s</u></b> : M. PICHON Jean-Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. REYNAUD Max – Mme MOAL Sylvie – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – M. FAUCHÉ Fabien – M. DORIZON Maurice.
	<b><u>Absent(e)s non représenté(e)s</u></b> : Mme BONNASSEAU Patricia – Mme LEROMAIN Nadège – Mme BILIEU Carine.
	Madame CAZADE-SAADA Claire a été désignée secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA PARTICIPATION  
DE NOLAN DUFOUR A LA COUPE DU MONDE LOISIRS DE KARTING**

Monsieur LOURS Xavier, rapporteur, informe le Conseil Municipal qu'un jeune buxéen performe dans un sport peu habituel, le karting. Inscrit en compétition depuis 2017, Nolan Dufour a rapidement franchi les étapes, 30<sup>ème</sup> français à ses débuts, il est aujourd'hui second et 30<sup>ème</sup> pilote au niveau international.

Du 05 au 08 juillet 2023, il participera à la coupe du monde des 11-15 ans (junior cup) en Slovaquie. A cette occasion, les 60 meilleurs pilotes mondiaux de sa catégorie s'affronteront sur la piste du Slovakia Ring (à savoir que seuls trois français seront présents).

Cette compétition dite de « loisirs » nécessite, pour les participants, des frais importants tels que l'inscription (515 euros), le vol A/R, l'Hôtel... Il vous est donc proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle à hauteur de 300 euros afin de couvrir partiellement ses dépenses.

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le budget primitif 2023,

**VU** la demande de financement adressée par Nolan Dufour,

**CONSIDERANT** que la commune de Boissy Sous Saint Yon souhaite accompagner les jeunes buxéens dans leur démarche d'inscription et notamment lors des compétitions internationales,

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,**

**Après en avoir délibéré,**

**À la majorité absolue** : 21 votes pour et 3 abstentions (Mme CAZADE-SAADA Claire – M. REYNAUD Max – Mme COLLIN Monique).

**APPROUVE** l'octroi, à titre exceptionnel, d'une contribution financière de 300 € pour la participation à la Coupe du Monde de Karting organisée en Slovaquie entre le 05 et le 08 juillet 2023,

**PRECISE** que les crédits correspondants seront imputés au budget de l'exercice 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20230601-DEL2023-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2023

Affichage : 05/06/2023



Le Maire,

Raoul SAADA

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.